

Exemple de remboursement du niveau de garanties S2 (2021)

Le niveau S2 améliore la couverture légale pour les entreprises et ajoute des soins non pris en charge en S1 comme le vaccin contre la grippe.

Exemple	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'Assurance maladie obligatoire	Remboursement PRO BTP S2	Reste à charge S2
Hospitalisation				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00€	0€	Frais réels	0€
Opération chirurgicale de la cataracte : honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés ¹	355,00€	247,70€	24,00€	83,30€
Opération chirurgicale de la cataracte : honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres ²	431,00€	247,70€	24,00€	159,30€
Soins courants				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00€	16,50€	7,50€	1,00€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00€	20,00€	9,00€	1,00€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés ¹	44,00€	20,00€	9,00€	15,00€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres ²	56,00€	15,10€	6,90€	34,00€

¹adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO = Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (Chirurgie - Obstétrique), soit un accord limitant les dépassements d'honoraires, pour permettre de meilleurs remboursements au client.

²non adhérent à un DPTAM



PRO BTP

